



## CIRCULAIRE 108-25

Le 29 août 2025

### DEMANDE DE PROPOSITIONS : PROGRAMME DE FIRME DE NÉGOCIATION POUR COMPTE PROPRE DES CONTRATS À TERME D'UN MOIS SUR LE TAUX CORRA (« COA »)

Bourse de Montréal Inc. (la « Bourse ») publie une demande de propositions concernant un programme de firme de négociation pour compte propre des contrats à terme d'un mois sur le taux CORRA (« COA »). Cette demande s'adresse aux participants agréés (canadiens et étrangers), ainsi qu'à leurs clients admissibles, qui souhaitent présenter une proposition faisant état de leurs capacités et de leur engagement à l'égard des activités de négociation et de maintien de marché pour les contrats désignés. Les conditions du programme figurent dans la demande de propositions ci-jointe.

À l'issue de la période de présentation des demandes de propositions, la Bourse pourra retenir au plus trois (3) participants.

#### Calendrier proposé

Calendrier de mise en œuvre*	Événement
29 août 2025	Diffusion de la demande de propositions
19 septembre 2025	Date limite de présentation des analyses d'affaires et des propositions à la Bourse
3 octobre 2025	Envoi d'un avis aux mainteneurs de marché sélectionnés
24 octobre 2025	Date limite pour la signature de la convention de maintien de marché par une firme de négociation pour compte propre
3 novembre 2025	Lancement du programme de firme de négociation pour compte propre

\* Le calendrier proposé peut changer au gré de la Bourse.

Vous trouverez de plus amples renseignements au sujet du programme de firme de négociation pour compte propre ainsi que de la demande de propositions et du dossier de candidature en annexe.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

**Robert Tasca**, directeur général, Produits dérivés et services connexes  
Téléphone : 1 514 871-3501 | Courriel : [robert.tasca@tmx.com](mailto:robert.tasca@tmx.com) ou

**Alexandre Prince**, directeur général, Dérivés sur taux d'intérêt  
Téléphone : 1 514 244-4813 | Courriel : [alexandre.prince@tmx.com](mailto:alexandre.prince@tmx.com)

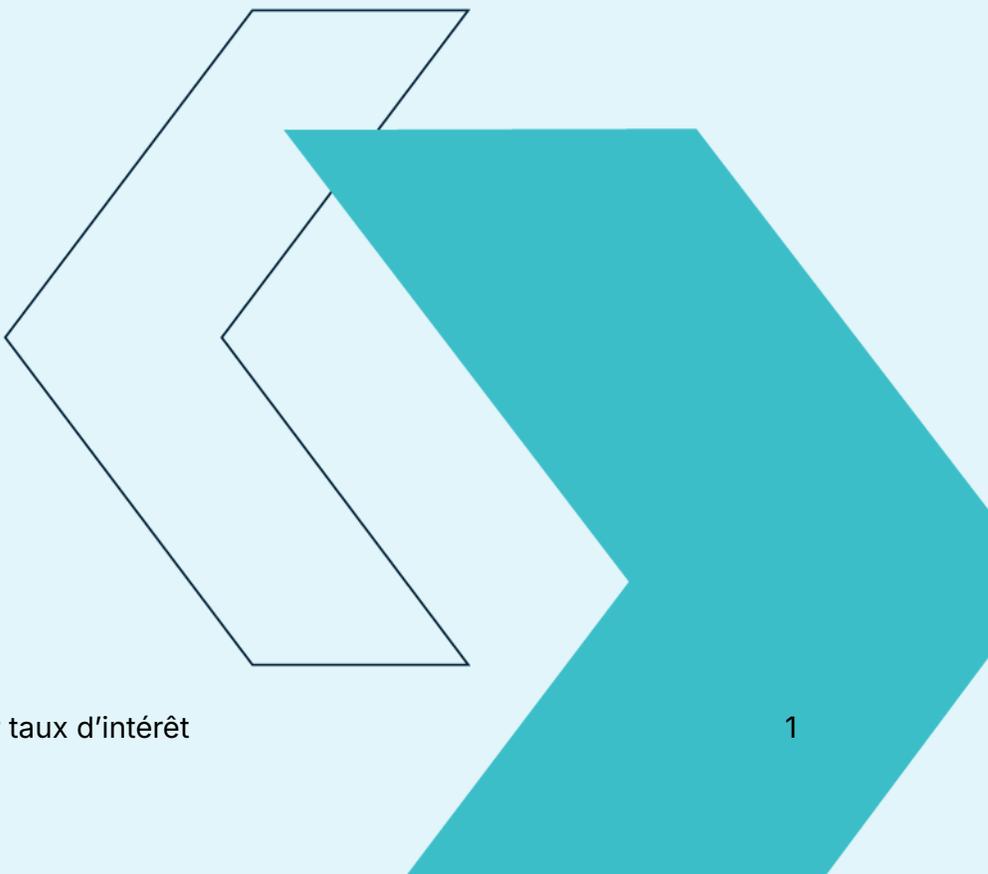
Robert Tasca  
Directeur général, Produits dérivés et services connexes



BOURSE DE MONTRÉAL

# Demande de propositions

**PROGRAMME DE FIRME DE NÉGOCIATION POUR  
COMPTE PROPRE DES CONTRATS À TERME  
D'UN MOIS SUR LE TAUX CORRA (« COA »)**





## Table des matières

Présentation et objet de la demande de propositions	3
Contexte	3
Programme	3
Description du programme de firme de négociation pour compte propre	3
Critères d'admissibilité	4
Admissibilité et critères de sélection	4
Mesures incitatives	4
Durée du programme	5
Contrats à terme sur taux d'intérêt désignés	5
Exigences du programme de firme de négociation pour compte propre	5
Suivi du rendement	5
Processus de dépôt de candidature	6
Coordonnées	6
Calendrier	6
Dépôt de candidature relative au programme de firme de négociation pour compte propre	7
Confidentialité	7
Évaluation	7
Modalités générales	8
Dépôt de candidature relative au programme de firme de négociation pour compte propre	9



## Présentation et objet de la demande de propositions

La Bourse de Montréal (la « **Bourse** ») demande à tous les participants agréés (y compris les participants agréés étrangers), ainsi qu'à leurs clients disposant d'un accès électronique direct à la Bourse, qui souhaiteraient apporter de la liquidité au **contrat à terme d'un mois sur le taux CORRA** (« **COA** ») de soumettre une proposition (une « **proposition** ») faisant état de leurs capacités et de leur engagement à l'égard de ce produit dans le cadre d'un nouveau programme de firme de négociation pour compte propre (le « **programme de firme de négociation pour compte propre** » ou le « **programme** »). Ce programme viendra compléter le programme de maintien de marché<sup>1</sup> déjà en place pour le contrat COA et contribuera à soutenir la réussite du complexe des dérivés sur le taux CORRA.

## Contexte

Les contrats à terme d'un mois sur le taux CORRA sont déterminants pour l'établissement d'une structure de taux à terme<sup>2</sup> et ils offrent aux participants au marché un outil complémentaire au contrat à terme de trois mois sur le taux CORRA (« **CRA** ») pour gérer les taux d'intérêt. L'élaboration du contrat à terme d'un mois sur le taux CORRA s'inscrit dans la croissance de l'écosystème du taux CORRA. En effet, ce contrat permet d'affiner l'exposition aux attentes à l'égard du taux CORRA sur les mois civils les plus rapprochés. Dans le cadre de ses efforts continus visant à promouvoir et à favoriser la liquidité du marché, la Bourse met en œuvre un nouveau programme de firme de négociation pour compte propre des contrats à terme d'un mois sur le taux CORRA (« **COA** ») pendant l'horaire de négociation normal et celui pour l'Europe (globalement de 2 h à 16 h 30 [HE]). Ce programme vise à accélérer la croissance de la négociation des contrats à terme sur le taux CORRA ainsi qu'à assurer la profondeur de la liquidité de ce marché ainsi que des écarts plus serrés. La structure viendra compléter le programme de maintien de marché existant et permettra d'améliorer la transparence des cours ainsi que la liquidité affichée. De plus, elle permettra de poursuivre sur la lancée de la croissance importante de l'activité déjà observée sur le contrat CRA.

## Programme

### Description du programme de firme de négociation pour compte propre

Dans le cadre de ce projet, la Bourse procédera, si elle reçoit une réponse satisfaisante, à la sélection d'un maximum de trois firmes (chacune étant un « **mainteneur de marché** ») qui coteront les contrats désignés (au sens donné à ce terme ci-après).

---

<sup>1</sup> La Bourse a publié en janvier 2023 une [demande de propositions pour le maintien de marché du contrat COA](#).

<sup>2</sup> CanDeal – [Méthode de calcul du taux CORRA à terme](#)



## Critères d'admissibilité

La Bourse recherche jusqu'à trois mainteneurs de marché afin de stimuler la croissance de l'instrument et de soutenir le développement de l'écosystème du taux CORRA. La Bourse examinera la candidature des sociétés qui pourront démontrer, entre autres facteurs et obligations, leur capacité à fournir la liquidité de marché nécessaire, à promouvoir le produit adéquatement auprès des clients et à respecter les seuils de volume, cela afin de favoriser la réussite du produit tout en répondant aux besoins du milieu de l'investissement au pays et ailleurs dans le monde.

Les firmes qui veulent soumettre leur candidature en vue d'obtenir le statut de mainteneur de marché doivent présenter, dans le cadre de la demande de propositions, une brève analyse d'affaires expliquant en quoi elles sont les plus compétentes pour atteindre les objectifs susmentionnés. L'analyse d'affaires doit démontrer la capacité de la firme candidate à assurer une grande liquidité tout au long de la journée, à promouvoir le produit de manière efficace auprès des utilisateurs finaux et à attirer de nouveaux clients. La firme candidate doit expliquer en quoi son modèle d'affaires cadre avec l'objectif et le travail de développement des contrats désignés pour en tirer le plein potentiel.

## Admissibilité et critères de sélection

Tous les participants agréés (y compris les participants agréés étrangers) de la Bourse, ainsi que leurs clients, sont admissibles à la fonction de mainteneur de marché aux fins du programme.

Pour sélectionner les mainteneurs de marché, la Bourse s'appuiera sur les critères énoncés à l'article 3.112 de ses Règles, dont ceux décrits ci-après.

- Technologie : Les capacités d'automatisation qui peuvent être mises à profit pour assurer l'efficacité des activités de maintien de marché.
- Connaissances : Les mainteneurs de marché devront posséder le savoir-faire et l'expérience nécessaires au maintien du marché des produits sur taux d'intérêt.
- Conformité aux Règles : La Bourse n'examinera que les candidatures des participants agréés (y compris les participants agréés étrangers) ou de leurs clients qui ont un dossier en règle et qui respectent les Règles de la Bourse.

## Mesures incitatives

En contrepartie du respect de leurs obligations relatives au programme de firme de négociation pour compte propre à l'égard des contrats désignés, la Bourse accordera des avantages incitatifs aux mainteneurs de marché.



Le plein montant ou le montant partiel associé à ces avantages incitatifs sera versé à condition que le mainteneur de marché remplisse les obligations énoncées dans la convention de programme de firme de négociation pour compte propre conclue avec la Bourse.

#### *Dispenses de frais de négociation et de compensation*

Le ou les mainteneurs de marché seront admissibles à une dispense des frais de négociation et de compensation à l'égard des contrats désignés. La dispense de ces frais demeurera en vigueur pendant la durée du programme de firme de négociation pour compte propre.

#### *Rémunération*

Le ou les mainteneurs de marché sélectionnés recevront de la Bourse une rémunération fixe et variable liée au volume de contrats COA de la firme et fondée sur leur rendement relatif pendant la durée du programme.

#### *Durée du programme*

Le programme aura une durée d'un an (qui pourra être renouvelée par la suite). Les mainteneurs de marché devront conclure une convention de maintien de marché standard avec la Bourse.

#### *Contrats à terme sur taux d'intérêt désignés*

- Contrats à terme d'un mois sur le taux CORRA (COA) (le « **contrat désigné** ») pour les quatre (4) mois d'échéance les plus rapprochés

#### *Exigences du programme de firme de négociation pour compte propre*

Les mainteneurs de marché devront afficher un marché respectant la taille minimale et l'écart maximal stipulés (ou mieux) pendant une proportion de temps prédéfinie. La convention pourra aussi inclure d'autres exigences liées au règlement quotidien des marchés et des obligations de nature quantitative ou qualitative.

#### *Suivi du rendement*

La Bourse effectuera un suivi de l'activité des mainteneurs de marché dans le registre des ordres pour déterminer s'ils se conforment aux obligations énoncées dans la convention de programme de firme de négociation pour compte propre. La Bourse sera seule responsable de la surveillance du respect par les mainteneurs de marché des obligations du programme



de firme de négociation pour compte propre, et du calcul des avantages incitatifs correspondants conformément aux modalités de la convention de programme.

## Processus de dépôt de candidature

Pour répondre à la présente demande de propositions, veuillez présenter à la Bourse une brève analyse d'affaires décrivant en quoi la firme candidate répond aux exigences énoncées à la section « Critères d'admissibilité » ainsi qu'une proposition tenant compte des exigences et des critères de sélection énoncés aux présentes en remplissant le formulaire de dépôt de candidature se trouvant ci-après. Toutes les propositions doivent être présentées à la personne-ressource indiquée ci-dessous au plus tard à 17 h, heure de l'Est (HE) le **19 septembre 2025**.

## Coordonnées

Pour toute question ou toute demande de renseignements, y compris au sujet des renseignements confidentiels liés aux exigences du programme de firme de négociation pour compte propre ou aux avantages incitatifs, veuillez communiquer avec :

**Robert Tasca**, directeur général, Produits dérivés et services connexes

Téléphone : 1 514 871-3501 | Courriel : [robert.tasca@tmx.com](mailto:robert.tasca@tmx.com) ou

**Alexandre Prince**, directeur général, Dérivés sur taux d'intérêt

Téléphone : 1 514 244-4813 | Courriel : [alexandre.prince@tmx.com](mailto:alexandre.prince@tmx.com)

## Calendrier\*

29 août 2025	Diffusion de la demande de propositions
19 septembre 2025	Date limite de présentation des analyses d'affaires et des propositions à la Bourse
3 octobre 2025	Envoi d'un avis aux mainteneurs de marché sélectionnés
24 octobre 2025	Date limite pour la signature de la convention de maintien de marché par une firme de négociation pour compte propre
3 novembre 2025	Lancement du programme de firme de négociation pour compte propre



*\* Le calendrier proposé peut changer au gré de la Bourse.*

## Dépôt de candidature relative au programme de firme de négociation pour compte propre

La Bourse examinera les analyses d'affaires et les propositions selon les critères prévus aux présentes. Toutes les propositions doivent comprendre le formulaire de dépôt de candidature, ci-joint, dûment rempli (page 9).

## Confidentialité

La Bourse traitera de manière confidentielle tous les documents présentés par les répondants et tous les renseignements contenus dans les propositions.

## Évaluation

Le processus d'évaluation a pour objectif de déterminer les analyses d'affaires et les propositions qui, selon l'appréciation et le jugement de la Bourse, répondent le mieux aux exigences et aux critères de sélection énoncés dans la présente demande de propositions. Tout autre renseignement fourni par les répondants sera également pris en considération si l'on juge que cela serait bénéfique pour les participants au marché de la Bourse.



## Modalités générales

1. Le programme de firme de négociation pour compte propre est assujéti aux Règles de la Bourse; en cas de divergence entre les dispositions du programme et les Règles de la Bourse, ces dernières prévaudront. Toutefois, si une modalité du programme de firme de négociation pour compte propre est plus précise que ce qu'énoncent les Règles, ou si elle complète ces dernières, cette modalité s'appliquera.
2. La publication de la présente demande de propositions n'entraîne aucune promesse ni aucun engagement, explicite ou implicite, de la part de la Bourse, et celle-ci n'a aucune obligation d'accepter une proposition, de sélectionner un ou plusieurs mainteneurs de marché ou de mettre en œuvre le programme, et n'est assujéti à aucun engagement en ce sens. La Bourse peut, à son gré et sans préavis, annuler, modifier ou retirer la présente demande de propositions.
3. Toutes les décisions seront prises par la Bourse à son seul gré, y compris en ce qui concerne la sélection du ou des mainteneurs de marché; ces décisions seront exécutoires et sans appel.
4. La Bourse ne pourra être tenue responsable des frais, des coûts ou des dépenses engagés par un répondant relativement à la présente demande de propositions ou à toute autre demande.
5. Les propositions reçues après la date limite de présentation des propositions ne seront acceptées qu'à la discrétion de la Bourse.
6. Toutes les propositions lieront les parties qui les ont présentées pendant 30 jours après la date limite de présentation des propositions. Si un répondant souhaite modifier sa proposition, il doit retirer sa proposition initiale en envoyant un avis écrit par courriel à la personne-ressource indiquée ci-dessus, puis présenter une nouvelle proposition avant la date limite de présentation des propositions. Avant la date limite de présentation des propositions, un répondant peut annuler sa proposition en tout temps en envoyant un avis écrit par courriel à la personne-ressource indiquée ci-dessus.
7. Le ou les mainteneurs de marché sélectionnés devront conclure la même convention de maintien de marché par une firme de négociation pour compte propre standard avec la Bourse avant d'être admis au programme. Le ou les mainteneurs de marché sélectionnés ne pourront obtenir un avantage incitatif avant d'avoir conclu la convention de maintien de marché par une firme de négociation pour compte propre standard exécutoire avec la Bourse.
8. Le ou les mainteneurs de marché sélectionnés devront ouvrir, directement ou par l'intermédiaire de leur membre compensateur (responsable du processus d'allocation), un sous-compte qui peut être reconnu par la Bourse; ils devront également ouvrir un sous-compte polyvalent (c.-à-d. un compte client net) auprès de la Corporation canadienne de compensation de produits dérivés (la « CDCC »).
9. Une fois sélectionné, le mainteneur de marché consent à ce que sa fonction à l'égard des contrats désignés soit communiquée dans le cadre des activités de marketing que la Bourse jugera appropriées, notamment l'affichage sur le site Web de la Bourse.
10. La Bourse se réserve le droit de mettre fin à la convention de maintien de marché par une de firme de négociation pour compte propre ou de modifier le programme moyennant la remise d'un préavis écrit de 30 jours aux mainteneurs de marché.
11. La Bourse se réserve le droit de remplacer les mainteneurs de marché ou d'en nommer de nouveaux, notamment dans les cas où un mainteneur de marché ne remplit pas les obligations énoncées dans la convention de maintien de marché par une firme de négociation pour compte propre. Le remplacement ou l'ajout d'un mainteneur de marché se fait au seul gré de la Bourse, qui peut procéder en sélectionnant un mainteneur de marché qui a déjà présenté une proposition ou en republiant la présente demande de propositions. La Bourse se réserve le droit de modifier les modalités de la présente demande de propositions ou de publier celle-ci à nouveau après la date limite de présentation des propositions, sans préavis.

---

© Bourse de Montréal Inc., 2025. Tous droits réservés.

COA<sup>MD</sup> et CRA<sup>MD</sup> sont des marques de commerce de Bourse de Montréal Inc.



## Dépôt de candidature relative au programme de firme de négociation pour compte propre

### Conditions d'admissibilité

Les candidats doivent répondre aux critères énoncés à l'article 3.112 des Règles de la Bourse, y compris ceux indiqués ci-après.

1. Détenir des actifs financiers suffisants pour s'acquitter des obligations qui incombent au mainteneur de marché.
2. Détenir un historique de conformité aux Règles de la Bourse.
3. Posséder une infrastructure de négociation, un système de gestion des risques et une technologie fiable capable de soutenir la négociation électronique, ainsi qu'une capacité opérationnelle adéquate.
4. Avoir de l'expérience en négociation d'instruments dérivés semblables.
5. Accepter de promouvoir la Bourse en tant que marché.
6. Accepter de signer la convention de maintien de marché par une firme de négociation pour compte propre.
7. Remplir tout autre critère que la Bourse juge approprié.

Critères supplémentaires pour les sociétés clientes :

1. Le client accepte d'être assujéti à la compétence de la Division de la réglementation de la Bourse à l'égard de ses activités de négociation et de sa conduite à titre de mainteneur de marché pendant la durée de son affectation dans le cadre du programme.
2. Le client est tenu d'obtenir l'approbation du participant agréé qui lui fournit un accès électronique.

### Renseignements généraux



Dénomination sociale :

Adresse :

Division :

Nom de la personne-ressource autorisée :

Titre :

Téléphone :

Courriel :

Statut aux fins du programme de firme de négociation pour compte propre

Participant agréé/participant agréé étranger

Client d'un participant agréé/participant agréé étranger

Contrats désignés (indiquer la catégorie et le nom des contrats)



Options sur actions et sur FNB	<input type="checkbox"/>	_____
Options sur indices	<input type="checkbox"/>	_____
Options sur devises	<input type="checkbox"/>	_____
Contrats à terme sur indice	<input type="checkbox"/>	_____
Contrats à terme sur actions	<input type="checkbox"/>	_____
Contrats à terme sur taux d'intérêt à court terme	<input type="checkbox"/>	_____
Contrats à terme sur obligations	<input type="checkbox"/>	_____
Options sur contrats à terme sur taux d'intérêt à court terme	<input type="checkbox"/>	_____
Options sur contrats à terme sur obligations	<input type="checkbox"/>	_____
Capitaux de la société affectés à ce programme		
Au moins 250 000 \$ CA?	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
_____		En date du :
Autres bourses dont l'entreprise est membre		
Renseignements sur les technologies		



Description des technologies soutenant la négociation électronique, les outils de négociation et l'infrastructure :
Personnel adéquat pour la prise en charge des fonctions suivantes :  Fonctions de cotation à l'écran : <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON Fonctions de négociation : <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Nom des fournisseurs de logiciels indépendants :
Description de l'accès au marché du sous-jacent des contrats :
Description des outils de gestion du risque :
Autres protections (le cas échéant) :  <input type="checkbox"/> <span style="float: right;">s. o.</span>
Capacité opérationnelle
Description de la capacité à gérer des tâches opérationnelles (attribution des opérations, rapprochement, gestion des rabais, etc.) :
Personnel adéquat pour la prise en charge des fonctions suivantes :  Fonctions opérationnelles : <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Nom du membre compensateur : _____



<p>S'il s'agit d'un mainteneur de marché qui est un client, existe-t-il une relation établie avec un courtier en exercice?</p> <p><input type="checkbox"/> OUI      <input type="checkbox"/> NON</p>
<p>Expérience de négociation dans le cadre de programmes de développement de la liquidité</p>
<p>Nombre d'années de développement de contrats similaires :</p> <p>Nombre d'années de négociation de contrats similaires :</p> <p>Description de l'expérience générale (produits, marchés) :</p> <p>Description de l'expérience de négociation des produits de la Bourse de Montréal (la « MX ») et de la participation à d'autres programmes commerciaux de la MX :</p>

ENGAGEMENT À L'ÉGARD DES CONTRATS DÉSIGNÉS		
Contrats	Engagement quant au volume	Engagement quant à l'écart
<p><b>Positions simples sur contrats COA – Horaire normal (7 h 30 à 16 h [HE])</b></p> <p>Mois d'échéance 1 (le plus rapproché)</p> <p>Mois d'échéance 2, 3 et 4</p>	<p>-----</p> <p>-----</p>	<p>-----</p> <p>-----</p>
<p><b>Positions simples sur contrats COA – Horaire pour l'Europe (2 h à 7 h 30 [HE])</b></p> <p>Mois d'échéance 1 (le plus rapproché)</p> <p>Mois d'échéance 2, 3 et 4</p>	<p>-----</p> <p>-----</p>	<p>-----</p> <p>-----</p>



Déploiement de tous les efforts raisonnables pour coter les écarts intergroupes portant sur les contrats à terme d'un mois et de trois mois sur le taux CORRA :	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> s. o.
Déploiement de tous les efforts raisonnables pour coter les contrats de façon continue (le cas échéant) :	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> s. o.
Déploiement de tous les efforts raisonnables pour offrir des marchés en bloc sur demande :	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> s. o.

Quels avantages votre entreprise possède-t-elle par rapport aux autres entreprises en ce qui a trait au maintien de marché?

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

<b>Attestation et signature</b>
Le demandeur atteste que les renseignements fournis aux présentes sont complets et exacts.
Signature de la personne-ressource autorisée :
Date :